

Demandeur. Au commencement d'Avril courant, j'ai été au moulin et j'ai vu un bateau entre les deux quais du Défendeur, à la place marquée sur le plan ainsi Ce bateau flottait dans toutes les mers.

Transquestionné.

J'ai eu l'habitude de charroyer moi-même et de faire charroyer pour le Demandeur M. Brown. J'ai aussi charroyé et fait charroyer pour d'autres personnes. J'ai eu des bateaux de 18 pieds, de 16 pieds et de 14 pieds. Il y a un quai pas dans le bas de la rivière Beauport, mais dans les environs du bas d'icelle. Le quai dont je parle est au côté du sud-ouest de la rivière Beauport. Je crois même que c'est au nord-ouest, toutefois, c'est du côté de Mr. Brown. J'ai chargé de ce quai là des bateaux de 6 pieds de haut, de 7 et même de 8 pieds. Mais pour Mr. Brown, je n'ai jamais chargé de la pierre. C'était tout du grain et de la farine. C'est de cela que j'ai voulu parler dans le commencement de mon témoignage.

Question.—Combien y a-t-il d'eau dans les basses eaux au point marqué B sur le plan?

Réponse.—3 pieds d'eau, $3\frac{1}{2}$ pieds, et quelquefois 1 pied, toujours assez d'eau pour entrer en bateau à loige et de reste. Il y a un mois ou 12 mois que le Demandeur m'a parlé pour la première fois de venir ici rendre témoignage en cette cause. Je ne suis pas en affaire avec le Demandeur, mais je l'ai été, c'est-à-dire, j'ai acheté et j'ai payé; je ne lui dois rien. Je ne navigue plus de ma propre personne, mais j'ai des bateaux et je les fais naviguer par d'autres personnes. Je n'y vais que pour surveiller. Je prétends faire une bonne saison, si je le puis. Je ne crois pas que vous avez le droit de m'interroger là-dessus. Je ne crois pas être obligé de répondre à de telles questions. Je m'y oppose, quoique je suis bien prêt à répondre à tout ce qui concerne le Demandeur ou le Défendeur. Par basses mer ou basses eaux, j'entends dire la morte mer, lorsque la mer monte le moins, et quand la mer a baissé et prête à remonter, on dit, la mer est basse.

Question.—Quand la mer est basse combien d'eau y a-t-il au point B marqué sur le plan?

Réponse.—Quand la mer est haute dans la morte mer, il y a 3 pieds et $3\frac{1}{2}$ pieds, et dans les grandes eaux il y a 6 pieds et $6\frac{1}{2}$ pieds. J'ai chargé des pierres là moi-même dans mes bateaux dans les grandes mers.

Question.—Quand avez-vous ainsi chargé?

Réponse.—Il peut y avoir 10 ans; il peut y avoir 11 ans, c'est quand le Défendeur a commencé premièrement à faire travailler dans ses carrières. Je ne tiens pas le quantième de ces choses là. Toutefois je déclare que c'est de la pierre des carrières du Défendeur que j'ai ainsi chargée. Autant que je puis m'en souvenir, ce durait 3 ans.

Je pense qu'il y a environ une demi arpent de distance entre le plus bas des quais, du côté du Demandeur et son moulin. Je ne dis pas au juste, parceque je ne l'ai pas mesuré.

Ré-examiné.

Quand j'ai charroyé de la pierre comme est dit dans mes transquestions, j'ai entré avec mes bateaux à la bouche de la rivière, et j'ai continué à monter la rivière le long du quai bâti par le Défendeur jusqu'au point marqué B sur le dit plan.

C'est le long de ce quai là, que l'eau dans le temps que je charroyais de la pierre, était le plus fort et le plus profond. Le long de ce quai l'eau était 2 pieds plus profonde que dans aucune autre partie de la rivière.

La présente déposition étant lue, le témoin y persiste, déclarant qu'elle contient la vérité, et a déclaré ne savoir signé; a fait sa marque d'une croix.

BENJAMIN ^{sa} BLAIS,
Marque.

Assermenté et examiné devant nous }
à Québec, ce 14 Avril, 1854. }
W. C. MEREDITH, }
Judge S. C. }

WILLIAM WARE, of Quebec, Land Surveyor, aged 53 years.

May, 11th, 1855.—I am a Provincial Land Surveyor; I am acquainted with the property of the Plaintiff described in the declaration. I have known the property in question for 39 years, and I have been intimately acquainted with it for the last 7 years. Upon the property in question, there is an extensive flour mill. The said mill has existed for the last thirty years. The machinery of the said mill is turned by water supplied from the river Beauport. The Plaintiff is a miller. He has a store in St. Roch and carries on his business as a miller at Beauport his business is an extensive one. The said mill has